



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :*  
30/10/2019

Le 5 novembre 2019,  
le Conseil Municipal de la Commune de Prévessin-Moëns, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice : 28	Présents : 20	Votants : 23
<b>Présents :</b> B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN - A. ETCHEBERRY E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints) - E. DECOUZ - B. GUERQUIN - E. BARTHES B. CHAUVET - E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE - F. GUITTON - I. BERGERI L. BERONJA - M. CERAMI - M. KUNG - F. BLANCK		
<b>Excusés :</b> S. RALL (procuration à B. FRAMMERY) (adjoint) - D. POURCHER - A. BOUSSER F. ROGARD (procuration à W. GRANDPRE) - L. GAULIARD - P. CHARRON V. GOUTEUX - N. PRINDEZIS (procuration à L. BERONJA)		

*Secrétaire de séance : Monsieur François GUITTON*

N ° 20-11/2019

### **OBJET : REVISION DU RÈGLEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE GENÈVE - MOTION DE LA VILLE DE PRÉVESSIN -MOËNS**

La commune de Prévessin-Moëns prend acte de la mise à l'enquête publique par l'Office fédéral de l'aviation civile Suisse, de la modification du règlement d'exploitation de l'Aéroport international de Genève (AIG) et de la demande d'approbation des plans pour des projets infrastructurels et opérationnels, résultant de la mise en œuvre de la fiche PSIA (Plan sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique) de l'aéroport genevois.

Cette enquête publique, ouverte aux citoyens helvétiques, associations et aux collectivités Suisses du 18 septembre au 17 octobre 2019, concerne également la fixation d'un nouveau niveau de bruit admissible utilisé par les autorités cantonales pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Comme ce fut le cas pour la procédure ayant conduit à la validation de la fiche PSIA, Monsieur le Préfet de l'Ain, propose aux communes françaises riveraines de l'AIG de lui faire part de leurs observations sur les éléments de ce dossier consultable sur le site internet de l'OFAC à l'adresse suivante : <https://www.ofac.admin.ch>  
>Sécurité>Infrastructures>Aérodromes>consultation aérodrome

Pleinement consciente de l'impact structurant considérable et bénéfique au dynamisme économique de l'ensemble de la région genevoise, y compris dans sa composante française, la commune de Prévessin-Moëns, par la voix de son Conseil réunit le 23 janvier 2018, a formulé différentes observations et préconisations au sujet

de la Fiche PSIA qu'elle souhaite réitérer aujourd'hui concernant le nouveau règlement d'exploitation de l'aéroport, et les projets d'aménagement programmés qui en découlent.

La fiche PSIA validée par le Conseil fédéral le 14 novembre dernier, tout comme la convention d'objectif entre l'AIG et la République et Canton de Genève, mise à jour en mai 2019, autorisent en effet la mise en œuvre d'un règlement d'exploitation prévoyant un programme de développement des infrastructures comme de la fréquentation de l'AIG considérable.

Ainsi à l'horizon 2030, l'objectif d'accueillir 25 millions de passagers par an induira 236 000 mouvements annuels. La question de la gestion des courbes de bruit, même si elle se veut optimisée proposera des vols intercontinentaux après 22h, dans le respect d'un système de quotas, dont le caractère réellement contraignant demeure à démontrer, ne sera pas sans conséquences en matière environnementale comme en matière de déplacements.

Par ailleurs, autant il est fait mention de contrôler les retards de décollage après 22h autant aucune mesure n'est prise concernant les atterrissages.

En ce qui concerne la mobilité, l'évolution du flux de voyageurs envisagée à l'horizon 2030, concerne principalement des passagers en départ ou en arrivée, et non en transit. Cette augmentation doit donc être mise en regard de la capacité d'accueil des transports collectifs, BHNS, Tram, comme des infrastructures routières. En cela, le département de l'Ain et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, organisatrice des transports en commun sur son territoire, et en charge du déploiement d'un programme de P+R doivent devenir des partenaires majeurs pour le rayonnement de l'AIG sur la France voisine.

Ce partenariat devra être considéré dans le cadre d'une profonde révision des Projets d'agglomération 2 et 3 dont les mesures en matière de transports collectifs comme d'infrastructures routières sont à ce jour significativement sous-dimensionnées pour répondre aux besoins à l'horizon 2030.

Aussi, en lien avec le Pôle Métropolitain, Pays de Gex Agglomération et les autres collectivités membres de l'ATCR-AIG, la commune de Prévessin-Moëns ne peut que regretter que dans le contexte climatique actuel et la reconnaissance des mesures à prendre avec le plan Pact'Air signé par le canton de Genève, la priorité soit donnée à un renforcement des capacités aéroportuaires de l'aéroport, sans analyse suffisante des effets sur le cadre de vie : impacts sur le climat, la mobilité, l'environnement, la biodiversité etc.

En matière de qualité de l'air comme de l'évolution des courbes de bruits notamment celles générées par les appareils empruntant la route KONIL « courte », la commune de Prévessin-Moëns demande, outre une limitation réelle de l'usage de cette route, que des modélisations de l'évolution de ces nuisances soient régulièrement communiquées aux collectivités impactées et aux associations de riverains.

Enfin, la commune de Prévessin-Moëns note l'instauration d'une redevance aéroportuaire spécifique qui vise à financer le fonds environnement de Genève Aéroport, utilisé pour financer des mesures contre le bruit, la protection et l'indemnisation éventuelle.

A l'instar des autres collectivités du genevois français, la commune de Prévessin-Moëns souhaite que soient précisées les modalités de gestion de ce fonds et la possibilité pour tous les riverains français comme suisses, d'en bénéficier.

Compte-tenu des éléments du dossier d'enquête publique relatif à la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation de l'AIG, de l'analyse qui en est faite et des interrogations qu'il soulève concernant les impacts réels de leur mise en œuvre sur les nuisances sonores et environnementales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**L'exposé de Mme la Maire entendu,**  
**A l'unanimité,**

- **EMET** un avis défavorable au projet de révision du règlement de l'Aéroport International de Genève.

Publié le : 06/12/2019  
Certifié exécutoire après  
transmission en sous-préfecture  
le : 06/12/2019



LA MAIRE,  
Aurélie CHARILLON